

LA MÉDECINE HYPERBARE

Indications et conseils pour les
traitements hyperbares



Introduction

Grâce à leurs deux chambres hyperbares de huit places chacune, les HUG sont le seul hôpital universitaire suisse à disposer d'une consultation et des équipements nécessaires à la pratique de la médecine hyperbare. Cette brochure vous informe sur cette thérapie, ses indications et ses modalités.

Qu'est-ce que l'oxygénothérapie hyperbare ?

L'oxygénothérapie hyperbare (OHB) consiste à administrer de l'oxygène pur – ou un mélange de gaz suroxygéné – dans un milieu pressurisé : la chambre hyperbare. Elle s'intègre dans une stratégie thérapeutique globale et peut être associée à des traitements médicaux et/ou des interventions chirurgicales.

L'OHB a pour effet d'augmenter la quantité d'oxygène dissous dans le sang et les tissus, y compris dans les régions mal vascularisées. Elle favorise l'oxygénation des tissus lésés et réduit la prolifération de certaines bactéries qui ne se développent que dans un milieu pauvre en oxygène (effet anti-infectieux).

Quelles sont les principales indications ?

- ▶ Plaie à cicatrisation difficile (ulcère diabétique, plaie postopératoire, etc.).
- ▶ Lésion des tissus après radiothérapie (vessie, intestin, etc.).
- ▶ Infection de l'os (ostéomyélite) et de certains tissus (gangrène, etc.).
- ▶ Accident de plongée (ou maladie de décompression).
- ▶ Intoxication au monoxyde de carbone.
- ▶ Embolie gazeuse.

? LE SAVIEZ-VOUS

L'air ambiant est constitué à 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et 1 % de gaz rares.

Comment vous préparer à la consultation ?

Un·e médecin de la consultation de médecine hyperbare vous prescrit une oxygénothérapie à l'issue d'un entretien, suivi d'un examen médical. Votre consentement signé vous est alors demandé. Avant le traitement, il ou elle procède à un contrôle indolore de vos tympans au moyen d'un otoscope.

Apportez la liste des médicaments que vous prenez, ainsi que les documents utiles à la compréhension de votre situation clinique : dossier médical, radiographies, etc. En général, il n'est pas nécessaire de suspendre votre traitement médicamenteux. Les exceptions à cette règle sont discutées avec le ou la médecin de la consultation hyperbare.

Signalez à l'équipe soignante que :

- ▶ vous portez des implants et prothèses : auditives, mécaniques ou dentaires, stimulateur cardiaque, etc.
- ▶ vous rencontrez des difficultés avec vos oreilles lors de voyages en avion ou en montagne
- ▶ vous souffrez d'épilepsie
- ▶ vous suivez un traitement dentaire.

Quelles sont les contre-indications ?

Absolues :

- ▶ pneumothorax non drainé (air dans la cavité qui entoure les poumons)
- ▶ grossesse (sauf intoxication au monoxyde de carbone)
- ▶ défaillance cardiaque avec baisse sévère de la tension artérielle pouvant conduire à un arrêt cardiorespiratoire
- ▶ claustrophobie majeure
- ▶ bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) nécessitant un traitement par oxygène.

Si vous souffrez d'une des pathologies ci-dessus, vous ne pouvez pas suivre un traitement d'oxygénothérapie.

Relatives :

- ▶ crise d'asthme sévère
- ▶ difficulté d'équilibration des pressions au niveau des oreilles
- ▶ épilepsie.

La possibilité d'une oxygénothérapie doit être discutée avec le ou la médecin de la consultation hyperbare.

Temporaires :

- ▶ sinusite, otite, rhino-pharyngite.

Combien de séances sont nécessaires ?

Un traitement d'OHB complet comprend en moyenne 30 à 60 séances. Les effets bénéfiques se manifestent en général dès la 20^e séance.

Comment le traitement est-il évalué ?

L'équipe médico-soignante évalue l'efficacité du traitement lors d'un entretien hebdomadaire. Elle est également à l'écoute de votre ressenti et répond à vos questions.

Si vous êtes soigné-e pour une plaie, celle-ci est contrôlée en général une fois par semaine : le pansement est ouvert et refait à la consultation par les infirmiers-ères. Avec votre accord, la plaie est photographiée à intervalles réguliers, afin de documenter précisément son évolution et d'assurer un suivi dans votre dossier médical.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou remarques.

Déroulement

des séances

Qu'est-ce qu'une chambre hyperbare ?

La chambre hyperbare est une enceinte métallique cylindrique. Elle se compose d'un sas et de deux chambres thérapeutiques de huit places chacune. Ces dernières sont modulables et peuvent être aménagées avec des fauteuils ou des lits.

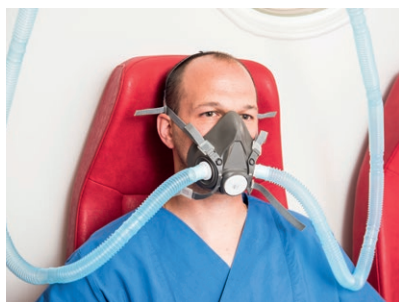
La chambre est pressurisée progressivement, tandis que vous êtes confortablement installé-e. L'oxygène pur (100 %) – ou un gaz suroxygéné – est délivré par l'intermédiaire d'un masque facial ou d'une cagoule transparente.

Combien de temps dure une séance ?

Chaque séance d'oxygénothérapie hyperbare standard dure 95 minutes. Elles peuvent se dérouler du lundi au dimanche.

Comment se déroule la première séance ?

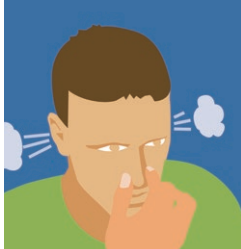
La première fois, un-e infirmier-ère vous accompagne dans la chambre et vous montre comment mettre le masque facial ou la cagoule, qui doivent être portés durant toute la séance.



L'oxygène est inhalé au moyen d'un masque



L'oxygène est inhalé au moyen d'une cagoule



Manœuvre valsalva

+ INFO

Avant une séance, pensez à prendre une collation et à aller aux toilettes.

Il ou elle vous explique aussi les différentes manœuvres d'équilibration des tympans :

- ▶ bâiller (à utiliser en premier)
- ▶ déglutir en avalant sa salive ou un peu d'eau
- ▶ créer une pression dans les oreilles en expirant doucement, bouche fermée et nez pincé (manœuvre valsalva).

Pendant toutes les séances, l'équipe soignante exerce une surveillance visuelle constante à travers les hublots de l'enceinte et les caméras internes. Si nécessaire, elle communique avec vous par les haut-parleurs.

Les trois phases d'une séance standard

Une séance d'OHB se déroule en trois phases :

1. ⌚ 15 minutes : phase de compression

Pendant cette phase, il est nécessaire de pratiquer très régulièrement les manœuvres d'équilibration des tympans. A noter que la compression de l'air produit un léger bruit et une élévation de la température.

2. ⌚ 65 minutes : le plateau

Pendant ce temps, vous pouvez lire ou écrire avec un crayon à papier (les lunettes sont autorisées). Pensez à bien ajuster votre masque.

3. ⌚ 15 minutes : la décompression

Durant cette phase, l'équilibration des tympans n'est pas nécessaire. Vous ne devez pas faire de valsalva. Par contre, vous pouvez bâiller si vous le souhaitez. A l'inverse de la compression, cette phase produit une sensation de froid.

Quelles sont les consignes de sécurité ?

Les consignes de sécurité et les risques liés à cette thérapie vous sont rappelés avant chaque séance. Vous les trouvez également sur un document écrit que vous conservez dans la chambre hyperbare.

Avant une séance, enlevez toutes vos prothèses éventuelles (audition, marche, etc.). Vous pouvez déposer vos objets personnels dans un vestiaire sécurisé.

Vos vêtements doivent être composés d'au moins 60% de coton. Les vêtements synthétiques et en laine ne sont pas autorisés, de même que les appareils électroniques comme les tablettes, smartphones et autres objets connectés.



ATTENTION

Signalez immédiatement à l'équipe soignante si durant ou après la séance d'OHB vous constatez des troubles visuels, une anomalie au niveau des oreilles, des dents, du tube digestif ou de la respiration.

Comment sont organisées les séances ?

Les séances d'OHB sont collectives. Il est donc important de respecter les horaires. Vous devez être présent·e 15 minutes avant la séance. En cas de retard ou d'empêchement, il est impératif de prévenir l'équipe soignante par téléphone au ☎ 022 372 32 40.

Les urgences hyperbares étant prioritaires, vos rendez-vous sont donc susceptibles d'être reportés le cas échéant.

Horaires des séances : 8h30, 10h30, 13h30 et 15h30.

Comment les traitements sont-ils facturés ?

Les traitements sont remboursés par les prestations de base de la LAMal, sous déduction de la franchise et de la participation (10% des frais à charge), dans les indications suivantes :

- ▶ lésions actiniques chroniques ou tardives
- ▶ ostéomyélite chronique ou aiguë de la mâchoire
- ▶ syndrome du pied diabétique
- ▶ maladie de décompression (accident de plongée).

Pour les traitements suite à un accident, en général des plaies, un accord préalable de l'assureur est nécessaire.

Informations pratiques

Contact

Unité de médecine subaquatique et hyperbare
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Bâtiment C - Jean-Louis Prévost
Etage P, au fond du couloir qui se trouve en face de la réception de la radiologie.

L'Unité de médecine subaquatique et hyperbare vous répond au téléphone de 8h à 18h du lundi au vendredi, et de 8h à 13h le samedi. Elle est ouverte 24h/24, 365j/365 pour les urgences.

Secrétariat: ☎ 022 372 32 39, F 022 372 32 35

Médecin: ☎ 079 553 45 85

Infirmier·ère: ☎ 079 553 33 13 ou 022 372 32 40
therapie.hyperbare@hcuge.ch

Pour en savoir plus

➤ www.hug.ch/programme-medecine-hyperbare